

Règlement Nadal'Swimrun

Article 1 – L'Organisation

Le Nadal'Swimrun est organisé par l'association « Swimrun Triathlon Pézenas ».
La course se déroule dans le complexe sportif de Pézenas et dans la piscine Ô Pézenas.

Article 2- Conditions générales

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription. Les concurrents participent à leurs propres risques et ne peuvent pas tenir l'organisation responsable de tout accident, vol ou perte de matériel et/ou objets personnels pouvant survenir pendant la course.

Articles 3 – Présentation des courses

L'épreuve adulte duo se déroule en deux temps :

1^{ère} manche :

Une épreuve de swimrun de contre-la-montre qualificative en un enchaînement de sections de courses à pied et natation, sans arrêt du chronométrage, et d'un trait par équipe de 2 personnes. Le départ entre chaque équipe sera donné toutes les trente secondes.

Le contre-la-montre se déroulera sur 4 tours suivants les transitions ci-dessous :

	Course en m.	Natation en m.
1	1200	300
2	1500	300
3	1500	300
4	1500	300
5	300	
Total	6000	1200

Le port de chaussures dans la piscine est interdit. A cet effet une aire de transition sera matérialisée avant l'entrée dans l'eau pour y déposer ses chaussures

Les 300 mètres de natation sont à réaliser en piscine en effectuant 12 longueurs de bassin de 25m. Une longueur est validée lorsque les nageurs touchent le mur avec les pieds ou avec les mains.

Chaque équipe se verra attribuer avant le départ de la course un numéro de ligne d'eau qu'elle devra utiliser sur l'ensemble de la course. L'écart entre les binômes ne devra jamais être supérieur à 15m. L'utilisation d'une longe est autorisée.

L'entrée dans l'eau pourra se faire en sautant ou en plongeant dans le respect des adversaires déjà présents dans la piscine.

La circulation dans une ligne d'eau s'effectue à droite. Le dépassement d'une autre équipe doit se faire par la gauche.

La sortie de l'eau se fera au même endroit que l'entrée en effectuant une traction pour sortir du bassin. Le juge de ligne bénévole doit valider les 12 longueurs de bassin avant la sortie de l'eau.

2^{ème} manche (finale) :

Les dix meilleures équipes par catégorie seront qualifiées au temps pour une course de finale.

La finale se déroule en une épreuve avec un départ en mass start.

Elle se déroulera sur 2 tours suivants les transitions ci-dessous :

	Course en m.	Natation en m.
1	1200	300
2	1500	300
3	300	
Total	3000	600

Les règles de nage sont les mêmes que pour la course qualificative en contre la montre.

Les épreuves enfants se déroule en deux courses :

-Une première course pour les catégories poussin et pupille. (8 à 11ans)

Elle se déroulera sur 1 tours suivant les transitions ci-dessous :

	Course en m.	Natation en m.
1	800	100
2	200	
Total	1000	100

Les règles de nage sont les mêmes que pour la course adulte.

-Une deuxième course pour les catégories benjamin et minime. (12 à 15ans)

Elle se déroulera sur 2 tours suivant les transitions ci-dessous :

	Course en m.	Natation en m.
1	800	100
2	1000	100
3	200	
Total	2000	200

Les règles de nage sont les mêmes que pour la course adulte.

Articles 4 – Modalités d’inscriptions

Pour participer, votre équipe doit être constituée de deux personnes (2 hommes ou 2 femmes ou mixte : 1 homme et 1 femme).

Inscriptions ouvertes à partir de la catégorie Cadet (naissance 2008).

Pour vous inscrire, chaque concurrent devra fournir :

Pour les licenciés triathlon : une licence fédérale de Triathlon

Pour les non licenciés triathlon :

- Le formulaire info santé à compléter lors de l’inscription
- Le Pass Compétition signé et complété

Pour tous les dossiers incomplets, les organisateurs ne pourront pas valider l’inscription et ne vous autoriseront pas à prendre le départ de l’épreuve.

Chaque participant doit présenter une preuve d’identité lors du retrait des dossards de la course.

Articles 5 – Tarif, dates et clôtures des inscriptions

Le tarif de l’inscription est de 50€ par équipe pour la course adulte et de 5€ par personne pour la course enfant.

Le nombre d’inscrits est fixé à 80 équipes sur la course adulte et 40 enfants pour les courses kids.

L’organisation se réserve le droit d’augmenter ce nombre en cas d’atteinte du nombre maximal d’inscrits.

Les inscriptions seront closes au plus tard 2 jours avant l’épreuve sauf si les quotas prévus sont atteints avant. Dans les deux cas, il ne sera alors plus possible de s’inscrire.

Les inscriptions sur place seront possibles pour les courses enfants.

Articles 6 – Planning de la journée

Remise des dossard le jour J : 8h00-11h00

Briefing d’avant course : 10 minutes avant chaque départ

- Départ 1er vague contre la montre à 9h00
- Départ 2ème vague contre la montre 10h00
- Départ 3ème vague contre la montre 11h00
- Départ 4ème vague contre la montre 12h00
- 13h15- 14h00 : pause et courses enfants
- 14h00 finale féminine
- 14h30 finale mixte
- 15h00 finale masculine
- 15h30 remise des prix
- 16h00 fin de la manifestation

Articles 7 – Modalités et dates de remboursement

L’inscription est définitive et les frais engagés ne feront l’objet d’aucun remboursement, excepté pour des raisons médicales (uniquement sur présentation d’un certificat médical) ou autre motif grave apprécié par les organisateurs.

En cas de forfait, les dossards ne peuvent être remis en vente et ce pour des raisons de responsabilités et d’assurances.

Article 8 – Catégories des concurrents et classements

Tous les participants du Nadal'Swimrun adulte sont regroupés en entité de binôme : Hommes, Femmes et Mixtes. Ils doivent passer tous les points de contrôle et la ligne d'arrivée ensemble.

Le chronométrage s'effectue de la ligne de départ jusqu'au passage de la ligne d'arrivée des 2 membres de l'équipe.

Seront récompensées les trois premières équipes au scratch : Hommes, Femmes et Mixtes, toutes catégories confondues. Il n'y aura pas de classements par catégorie.

Les participants de Nadal'Swimrun enfant sont en individuel :
Ils seront récompensés par catégorie : poussin, pupille, benjamin, minime.

Article 9 – Équipement fourni par l'Organisation

Avant le départ, chaque concurrent pourra s'il le souhaite déposer ses affaires dans un sac fermé, sur le site de départ. Une étiquette numérotée à votre dossard, vous sera remise au retrait des dossards. Vous devrez la disposer sur une anse de votre sac, afin qu'il soit facilement identifiable par les bénévoles qui vous les restitueront après l'épreuve.

Course adulte :

Fournie à chaque équipe et à retourner à l'organisation, à l'arrivée :

- 1 puce de chronométrage
- 2 chasubles

Course enfants :

Fournie à chaque enfant et à retourner à l'organisation, à l'arrivée :

- 1 puce de chronométrage

Article 10 – Vérifications du matériel au départ et pendant la course

Chaque concurrent devra conserver la totalité de son matériel tout au long de la course. Si une équipe ne parvient pas à amener tout son équipement jusqu'à la ligne d'arrivée, elle sera disqualifiée.

Matériel obligatoire par équipe :

- 1 Puce de chronométrage (fournie par l'organisation à rendre à la fin de chaque épreuve) portée par le capitaine. Perdue ou non retournée, la puce sera facturée 100€
 - 2 chasubles de course (fournie par l'organisateur à rendre à la fin de chaque épreuve) 1 par équipier.
 - 1 paire de baskets par équipier
 - Au minimum un maillot de bain par équipier. (La nudité est interdite)
- Nul ne pourra prendre le départ, s'il n'est pas doté du matériel obligatoire exigé par l'organisation.

Matériel autorisé (liste non-exhaustive) :

- Paire de plaquettes
- Paire de lunette de natation
- Bonnet de natation
- Pull boy
- Combinaison néoprène ou tri-fonction
- Un lien entre les concurrents d'une même équipe

Matériel interdit, sous peine de disqualification :

- Flotteur ou appareillage gonflable supérieur à 32cm x 30cm x 15cm
- Tuba, Palmes
- Tout matériel motorisé

Le contrôle du matériel obligatoire sera effectué au départ, afin de vérifier si chaque concurrent possède l'équipement obligatoire ; un contrôle inopiné du matériel pourra par ailleurs être effectué par les organisateurs à tout moment de l'épreuve.

Article 11 – Postes de contrôle / Barrières horaires

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours, et constituent des sites de pointages obligatoires pour les concurrents.

Le temps limite pour le parcours en contre la montre est de 1h20. Passé ce délai votre équipe sera déclarée « hors course ».

Tout binôme n'ayant pas respecté le tracé prévu par les organisateurs lors des points de contrôles se verra disqualifié.

Article 12 – Abandon

Tout concurrent qui abandonne doit faire invalider son dossard au poste de contrôle (ou signaleurs) le plus proche et lui remettre son dossard et sa puce, afin qu'il soit neutralisé.

Il est également interdit de terminer la course seul pour des raisons de sécurité.

A défaut, les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler (déclenchement des recherches...) et, d'autre part, les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription du concurrent pour les éditions ultérieures.

ATTENTION : Ne jamais quitter la course sans faire invalider le dossard. Votre absence à la fin de l'épreuve donnerait lieu à des recherches pour vous retrouver et les frais engagés seraient à la charge des concurrents.

Article 13 – Parcours

Le parcours de la course est balisé et doit être suivi dans sa globalité. Dans le cas contraire, l'équipe se verra disqualifiée.

Les participants peuvent former et explorer le parcours avant la course, mais doivent respecter les zones traversées.

À tout moment, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours sans préavis.

Article 14 – Assistance Médicale

Une équipe médicale multidisciplinaire, mise en place par les organisateurs, sera présente sur le site.

Elle assurera l'assistance médicale des concurrents. Elle pourra aviser sans délai les organisateurs de l'inaptitude du concurrent à continuer l'épreuve.

Article 15 – Assurance

Les organisateurs ont souscrit pour l'épreuve, un agrément à la F.F.Tri ainsi qu'une assurance en responsabilité Civile à l'égard des tiers et des concurrents, ce qui implique que les dommages subis par ces derniers soient générés par une faute de l'organisateur.

Chaque membre de l'équipe doit avoir une responsabilité civile valide.

La responsabilité des organisateurs est dégagée des abandons, disqualification pour pointage raté, par décision médicale ou autre décision des organisateurs.

Article 16 – Assistance mise en place par l’organisation pendant l’épreuve Le concurrent pourra bénéficier d’au moins un point de ravitaillement sur le parcours et un à l’arrivée, prévu par les organisateurs.

Article 17 – Assistance personnelle

Les concurrents ne pourront recevoir de l’aide de personnes externes à l’organisation, ce qui exclut toute assistance volante, de type lièvre, accompagnateurs, porteurs d’eau. En cas d’assistance extérieure, l’équipe se verra disqualifiée.

Article 18 – Annulation des épreuves

En cas de force majeure (intempéries exceptionnelles ou interdiction administrative), l’organisation se réserve le droit d’annuler intégralement la compétition.

Le montant des inscriptions ne pourra être remboursé et aucune réclamation, ni responsabilité ne pourra être retenue à son encontre.

Article 19 – Motifs de disqualification

Si les faits ci-dessous sont avérés, la disqualification d’une (ou de plusieurs) équipe ne fera l’objet d’aucun recours et d’aucune discussion et la décision sera irréversible.

- Absence de puce de chronométrage et/ou de bonnet de natation pendant la compétition

- Les concurrents ne sont pas autorisés à utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des avantages, (utilisation de matériel interdit (article 9), d’un quelconque moyen de transport durant l’épreuve...)

- Absence de plus d’un article de l’équipement obligatoire durant la course

- Non-assistance à un concurrent en difficulté

- Jets de déchets et/ou dégradation des sites par les concurrents

- Non-respect verbal ou gestuel des autres concurrents, bénévoles, spectateurs,...

- Refus de se faire examiner par les médecins durant l’épreuve

- État physique d’un concurrent jugé inapte à la poursuite de l’épreuve par avis d’un médecin

- Participants qui ne suivent pas le parcours balisé ou qui omettent de passer par un poste de Contrôle

Article 20 – Réclamations

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l’affichage complet des résultats provisoires par les organisateurs sur le lieu d’arrivée et feront l’objet d’une décision.

Une réclamation doit contenir les éléments suivants :

- Numéro de l’équipe et signature des deux membres

- Numéro ou nom de l’équipe contre laquelle est dirigée la protestation

- La raison de la protestation

- Si possible le numéro ou nom d’équipes témoins

Une réclamation ne répondant pas aux critères sera ignorée.

Une fois la décision prise par le jury et en tenant compte des impératifs de la course, celle-ci sera communiquée au plus vite aux équipes concernées.

Article 21 – Photo, Vidéo et Droits

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Article 22 – Sécurité et Assistance

Elle est assurée par des postes de contrôle (pointage) et sanitaires (médical), des Secouristes (aquatiques et pédestres), des contrôleurs – Signaleurs...

Les participants sont tenus d'aider en cas d'urgence si l'organisation le demande.

Les équipes sont tenues à leur meilleure capacité d'aider une autre équipe blessée ou malade.

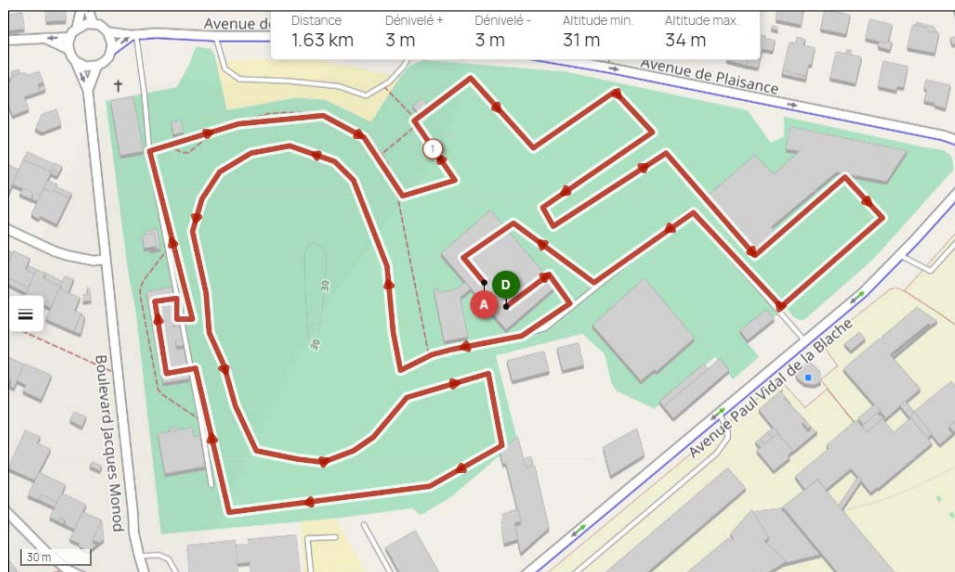
Il est utile de rappeler que cette épreuve est une course d'équipe avant tout, véhiculant des valeurs d'entraide et de partage.

Un membre de l'organisation de la course pourra arrêter le premier équipier, afin qu'il attende son co-équipier, si la distance entre les deux est jugée trop importante.

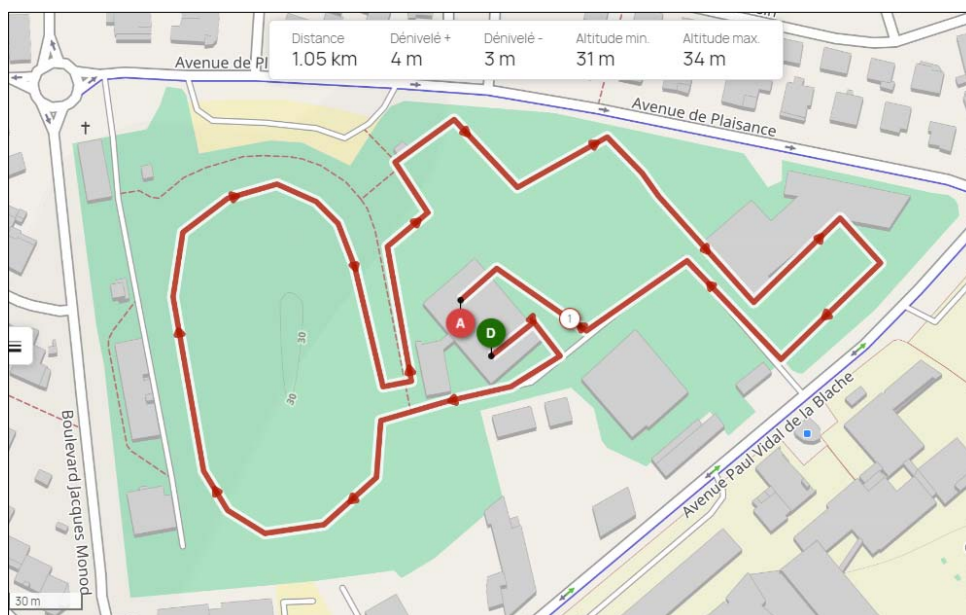
Article 23 – Modification du règlement

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement à tout moment s'ils y étaient contraints pour des raisons de sécurité ou sanitaires ou qui leur seraient imposées par les autorités compétentes. En cas de publication d'une nouvelle version du règlement, les modifications entrent en concurrents dès cet instant. Il est recommandé aux concurrents de s'assurer périodiquement de l'exactitude et de la pertinence des informations dont ils disposent sur la course à laquelle ils sont inscrits. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables de tout dommage, de quelque nature que ce soit, résultant de l'interprétation ou de l'utilisation d'information qui ne seraient pas d'actualité.

Article 24 – Parours



Boucle de la course adulte



Boucle de la course enfant